

Introduction : pourquoi une Charte forestière de territoire Artuby-Verdon ?

Les forêts du territoire du SIVOM Artuby-Verdon, de part l'espace qu'elles occupent, les activités qu'elles supportent (un peu d'exploitation, mais aussi les pâtures, la chasse, la cueillette et la randonnée...) et les paysages qu'elles contribuent à façonner, participent grandement à la qualité de vie de notre territoire.

Et pourtant, d'une part, les usages traditionnels liés à la forêt périclitent et il se développe des risques incendies et sanitaires, une expansion du Pin sylvestre aux détriments notamment des espaces agricoles etc. D'autre part, notre territoire, encore rural, est de plus en plus attractif pour une population urbaine en manque d'espaces.

Malgré tout, nous, élus du SIVOM, sommes convaincus qu'il n'y a pas de fatalité à ce que la forêt soit de plus en plus vécue comme source de problèmes. Bien appréhendées, les nouvelles demandes liées à la forêt peuvent contribuer au développement de notre territoire. C'est pourquoi, les élus du SIVOM Artuby Verdon ont souhaité s'investir dans la constitution d'un projet de territoire. Nous avons saisi l'opportunité qui nous a été donné de mettre en place une Charte Forestière de Territoire.

Après des mois de travail avec vous, partenaires, acteurs locaux et institutionnels, nous sommes heureux de vous présenter le résultat de nos efforts conjoints. La Charte forestière de territoire Artuby-Verdon n'est pas un document règlementaire mais un projet construit pour le territoire. Gageons que sa mise en œuvre permette la facilitation des projets de tous pour répondre aux enjeux de notre territoire.

Max Demaria Président du SIVOM Artuby Verdon

Signataires proposés

- M. le président du SIVOM Artuby-Verdon
- MM. les maires des 10 communes du SIVOM Artuby-Verdon
- M. le sous-préfet de Draguignan
- M. le Directeur de la DDAF du Var
- M. le président ou représentant du conseil général du Var
- M. le président ou représentant du conseil régional PACA
- M. le président du Parc naturel régional du Verdon
- M. le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs du Var
- M. le président de la Chambre des métiers
- M. le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- M. le président de la Chambre d'agriculture
- M. le président du Comité départemental de tourisme
- M. le président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. le directeur d'agence Office National des Forêts
- M. le président de l'Association des Communes Forestières du Var
- M. le directeur du CERPAM
- M. le président de la Fédération de randonnée du Var

Sommaire

Introduction : pourquoi une Charte forestière de territoire Artuby-Verdon ?	p2
Signataires	р3
Sommaire	p4
Recueil de données pour une présentation du territoire	p5
 Données démographiques Données agricoles Activités économiques et touristiques Données forestières 	
Diagnostic patrimonial : la perception des acteurs	p18
 Un canton particulier Une forêt nouvelle « envahissante » Des activités en forêt qui ont changé Une cohabitation parfois difficile Des pistes d'action 	
Enjeux du territoire et stratégie d'action	p27
 Faciliter la réalisation de projets Mieux valoriser les produits de la forêt Harmoniser les usages en forêt Améliorer la gestion des milieux et des paysages 	
Mise en œuvre de la Charte forestière	p29
 Les actions pilotes, réalisées en2006 Le plan d'action 2007-2012 	

Recueil de données pour une présentation du territoire

Données démographiques

- Le territoire du canton est faiblement peuplé, 6 habitants/km2.
- On observe cependant une croissance de sa population : + 20% entre 1990 et 1999. Cette croissance est nettement au-dessus de la moyenne nationale pour les communes de moins de 500 habitants.
- Le solde migratoire fait l'essentiel de la croissance (+ 175 personnes entre 1990 et 1999). Ce solde est en fait la résultante de mouvements importants : 506 arrivées pour 331 départs.

6 habitants/km2 sur le canton

 La pyramide des âges du canton accuse un déficit notable de jeunes de 10 à 20 ans par rapport à la moyenne nationale des communes de moins de 500 habitants.

En moins de 10 ans, plus de la moitié de la population du canton a été renouvelée.



Village du Bourguet

Données agricoles

 Une trentaine d'exploitations professionnelles sur le territoire du SIVOM Artuby-Verdon

Une activité agricole fortement représentée parmi les activités économiques du canton

 Plus de 90% des terres sont des surfaces toujours en herbe, puis, viennent les fourrages, les céréales, les pommes de terre, les légumes frais et quelques cultures permanentes (truffiers par exemple). • 12 000 brebis vivent en permanence sur le territoire, et représentent ¼ du cheptel varois. L'élevage ovin est pratiqué principalement au sein d'exploitations de taille importante avec des systèmes pastoraux (les animaux trouvent en grande majorité leur nourriture à l'extérieur). Si le nombre d'exploitations a fortement diminué, l'effectif du cheptel s'est maintenu voire a augmenté. Le camp militaire de Canjuers est utilisé

par certains éleveurs du canton. Très peu d'éleveurs transhument. Les grosses exploitations ne semblent pas avoir actuellement de problèmes de succession.

Elevage, surtout ovin, et maraîchage sont les activités agricoles principales



Dans un système pastoral, les animaux se nourrissent principalement en extérieur

- Des élevages caprins de taille beaucoup plus réduite pratiquent une commercialisation par des circuits plus courts, sur les marchés et en vente directe.
- Le maraîchage est une activité agricole emblématique du canton. Une partie des produits est commercialisé en grande distribution, une autre dans des circuits plus courts, notamment par un point de vente au Logis du Pin. Le label « légume de montagne » est utilisé. Des fêtes de la pomme de terre animent le canton.



Maraîchage, plan d'Anelle, La Martre

2/3 des exploitations commercialisent en partie en vente directe

- Le territoire du canton a été inclus dans le périmètre des Alpes du Sud lors de la délimitation des massifs : il est donc entièrement compris dans la zone de montagne.
- Le nombre d'exploitations a fortement diminué en trente ans.

- Le foncier agricole est très morcelé
- Seules 2 exploitations produisent sous des signes de qualité. En revanche, la vente directe au consommateur est pratiquée par 2/3 des exploitations, quelques-unes transforment leurs produits pour la vente et une poignée s'est tournée vers le tourisme (restauration, hébergement...).
- La plupart des agriculteurs du canton sont regroupés au sein d'une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole)
- La majorité des exploitants agricoles sur le territoire est propriétaire forestier

Activités économiques et touristiques

La valorisation du patrimoine

244km de sentiers du Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées Le canton est traversé par un maillage bien structuré de sentiers du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées). Ces sentiers sont tracés après conventionnement du conseil général avec les

propriétaires du foncier. A noter que la convention permet de

décharger le propriétaire de sa responsabilité en cas d'accident. Des sentiers inter-villages existent également, ainsi que des sentiers d'interprétation (sentiers botaniques).

Le patrimoine culturel du canton est important, on peut citer notamment les villages remarquables de Bargème et Trigance, de nombreuses chapelles anciennes, des charbonnières etc.



Une maison de Pays est installée à Trigance, elle regroupe un musée des savoir-faire, une vente de produits du terroir et une information touristique. Une maison de la forêt est en projet sur la commune de La Martre, avec remise en valeur d'une ancienne scierie. A Bargème, un projet de maison des bergers et de la transhumance est également en cours. Enfin, la création d'un syndicat d'initiative intercommunal sur le canton est à l'étude.

L'Offre de services

Le territoire du SIVOM abrite, d'après la classification INSEE, communiquée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, 1 chambre d'hôtes, 1 boucherie, 4 boulangeries pâtisseries, 3 commerces d'alimentation générale, 1 snack, 8 hôtels-restaurant, 6 restaurants de

type traditionnels, 3 restaurants de type rapide, 1 café, 3 bars, 1 gîte d'étape, quelques campings, 2 centres ODEL Var et des gîtes communaux.

Cette classification ne rend pas forcément compte de la réalité sur le territoire : en effet, les établissements sont classés selon leur activité principale au moment du Une tradition de restauration de qualité et des ventes directes qui valorisent les produits locaux

recensement, la plupart étant en **multi activité** : ex bar-restaurant-snack, classé en bar.

Si l'on prend en considération, pour ce diagnostic, l'ensemble des activités

Une activité touristique principalement estivale, qui se prolonge tout de même un peu en arrière-saison de chaque établissement, l'offre réelle apparaît plus importante : on peut alors répertorier 2 lieux de vente de charcuteries, 4 boulangeries pâtisseries, 4 épiceries, 2 débits de tabac, 3 commerces d'alimentation générale, 11 lieux de restauration + 8 hôtels restaurant, 7 bars (dont 4 bistrots de pays), 2 dépôts de pain, 5 lieux de vente de vins ou plats à emporter, 6 snack, 1 gîte d'étape, 1 chambre d'hôtes, 1 saladerie, 1 salon de thé, 1 café et 1 glacier, quelques camping et les centres ODEL Var. 3 bars sont labellisés « Bistrots de Pays » sur le canton.

Comme prestataire d'activités de loisirs sur le canton, on peut citer le vol à voile sur le Lachens, le golf de Taulanne à La Martre, un club de VTT et un guide randonnée à La Bastide.

Les données du patrimoine naturel

- Le territoire, sauf les communes de La Bastide et La Roque Esclapon, est compris dans le périmètre de protection de la Réserve Naturelle Géologique de Haute Provence. Celle-ci a pour objectif de préserver et valoriser le patrimoine géologique. Le prélèvement de fossiles y est règlementé.
- Plusieurs sites sont classés: le village de Bargème et deux sites concernant la commune de Rougon, le site des Gorges du Verdon et l'Eperon rocheux sur lequel s'élève l'ancien château féodal. Le classement a pour objectif de maintenir les caractères du site. Tous travaux sont en principe soumis à une autorisation et ne sont permis que s'ils s'y intègrent convenablement.
- Un site, Grandes Gorges du Verdon, a été transmis à l'Europe pour être intégré au réseau Natura 2000. Il ne concerne qu'une partie des communes de Rougon et Trigance. La réalisation du document d'objectif est prévu prochainement, en concertation avec les acteurs concernés.
- Toutes les communes ont une partie de leur périmètre sur une ou plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Ces zones représentent un inventaire mais ne constituent

pas une contrainte règlementaire. Elles peuvent par contre servir de base dans les réflexions des documents d'urbanisme.

- Le canton compte un peu plus de 150ha d'Espaces Naturels Sensibles, propriété du conseil général du Var, principalement sur la communes de Comps-sur-Artuby. Ces espaces ont en général une vocation de protection du patrimoine naturel et d'accueil du public.
- Le territoire du SIVOM Artuby-Verdon, exceptée la commune de La Roque Esclapon, fait partie du Parc Naturel Régional du Verdon. Le Parc du Verdon est un regroupement de 45 communes autour d'un projet de territoire, contenu dans la Charte du Parc. Celle-ci constitue un projet de développement économique et social fondé sur la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine du territoire. Cela n'impose pas de réglementation spéciale.
- Plusieurs communes ont des sites diagnostiquées comme Sites d'Intérêt Ecologique Majeur du Parc du Verdon. Ce n'est pas synonyme de protection réglementaire mais simplement d'une description plus poussée destinée à aider les communes désireuses de les préserver et les valoriser et qui peut constituer une base pour accompagner la gestion du site. Ils font l'objet d'une fiche descriptive disponible auprès du Parc.
 - La Martre : <u>Plan d'Anelle (1,5 Ha environ)</u>, bas-marais remarquable pour le Var par la présence d'espèces d'affinité boréo-alpine et seule station connue dans le département à <u>Betula pendula</u>.
 - Bargème : <u>Chapelle Sainte-Pétronille</u> (environ 20 Ha), site remarquable pour ses formations à genêt de Villars.
 - Le Bourguet : <u>Bois de la Faye, Valcros, Bergerie Saint-Pierre</u> (257 Ha), callunaie-vaccinaie, seule station sur le territoire du Parc témoignant de sols acides, bas-marais à *Ophioglssum vulgare*.



Bergerie St Pierre, Le Bourguet

- Trigance : <u>Plan de Saint-Maimes</u> (environ 73 Ha), remarquable pour l'avifaune nicheuse et une plante protégée au niveau national, Serratula lycopifolia.
- Châteauvieux : site du Défens, St Pierre, les Demueyes (environ 49ha), le plus « alpin » des bas-marais du Var avec notamment la présence de *Triglochin palustre* et *Pinguicula vulgaris* (protégée au niveau régional).

Des **zones d'intérêt écologique majeur** ont également été identifiées dans leur ensemble lorsque la réflexion sur leur préservation et leur valorisation est plus pertinente de façon globale.

Un canton au patrimoine naturel très riche, avec notamment des marais d'altitude remarquables

- Zone des <u>marais d'altitude de l'Artuby et montagne de Brouis</u>: La Martre, Le Bourguet, Brenon, Châteauvieux, La Bastide, Bargème et La Roque Esclapon (9 communes, 12 080 Ha), zone remarqauble pour ses bas-marais alcalins, de nombresues espèces protégées comme la primevère marginée (*Primula marginata*), la Sabline cendrée (*Arenaraia cinerea*), l'androsace de Chaix (*Androsace chaixii*), groupements forestiers rares sur le territoire du Parc (Hêtraie-Sapinière)
- Zone du <u>Cours du Moyen Verdon</u> (6 communes dont Trigance et Rougon, 3 883 Ha), remarquable pour une entomofaune très riche, des espèces floristiques endémiques du Verdon ou subendémiques, présence de l'apron, poisson d'intérêt communautaire, avifaune remarquable (Vautours fauves...)

Données forestières

1) Un fort taux de boisement

La surface totale du territoire du SIVOM Artuby Verdon est de 29 400
Ha. La surface boisée est passée de 16 800 Ha en 1986 (taux de boisement de 57%) à 18 300 Ha en 1999, soit un taux de boisement de 62%, selon les données de l'Inventaire Forestier National (IFN). (Remarque: ces taux de boisement ne tiennent pas compte des surfaces en landes en cours de colonisation par la forêt).

62% de la surface du territoire est boisée

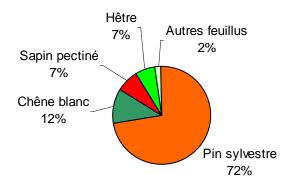
La surface boisée a augmenté de 9% en 13 ans.



Vue depuis Trigance en direction du Brourguet

2) Une forêt dominée par les essences résineuses

La forêt est composée en moyenne à 80% de résineux et à 20% de feuillus (selon l'IFN).



Proportion des différents essences

Le type de peuplement le plus fréquent dans l'Artuby est donc la futaie de Pins sylvestres. Puis, au Sud du territoire on trouve des taillis de chênes blancs et

72% de Pins sylvestres

quelques **taillis de Hêtre**. Sur les versants Nord des montagnes de Brouis et du Lachens, les **hêtraies-sapinières** se terminent au sommet en **sapinières**. Elles font partie des sapinières les plus au Sud de la région PACA. Divers feuillus se retrouvent en mélange : cormiers, alisiers blancs, alisiers torminaux, sorbiers des oiseleurs, érables champêtres, érables sycomores, érables planes, trembles etc.

La plupart des peuplements de Pins sylvestres ont du gui et beaucoup présentent des signes de **dépérissements**.



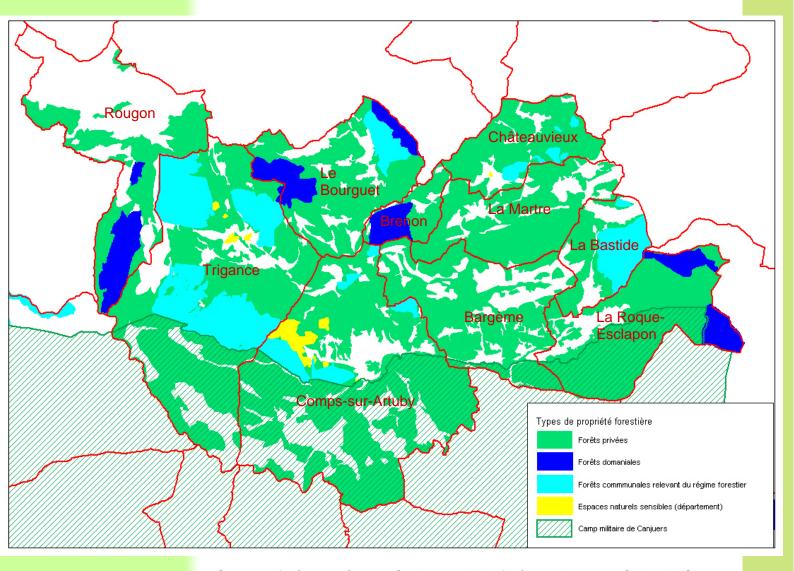


Peuplements de Pins sylvestres dépérissants, Châteauvieux

Alisiers blancs et chênes blancs sous Pins sylvestres dépérissants, Le Bourguet

3) De nombreux propriétaires

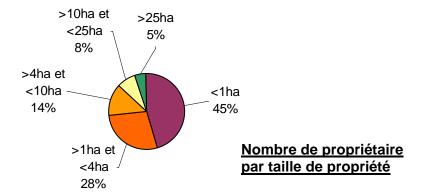
Statuts des propriétaires

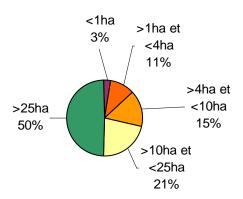


Source : forêts privées et Canjuers : IFN, forêts publiques : ONF, ENS : CG83

Les propriétaires privés

Les propriétaires forestiers privés sont très nombreux (plus de 1000). Les presque ¾ d'entre eux ont une propriété dont la surface est comprise entre 0 et 4 Ha. Cela donne une idée du morcellement de la forêt privée. Néanmoins, celui-ci n'est pas exceptionnel dans l'Artuby, en effet, si 5% d'entre eux ont une propriété de surface supérieure à 25 Ha, cela représente tout de même 50% de la surface de la forêt privée.





Surface occupée par taille de propriété

Source : données cadastrales CRPF

Les propriétés de surface supérieure à 25 hectares d'un seul tenant peuvent effectuer un **Plan Simple de Gestion** sur leur propriété. C'est un

document constitué d'un diagnostic de leur propriété, de leurs objectifs de gestion et d'un programme de coupes et travaux. Il est agrée par le CRPF, Centre Régional de la Propriété Forestière, qui est un établissement public d'appui aux propriétaires privés.

70% de la forêt appartient à des propriétaires privés

Les propriétés plus petites peuvent adhérer à un code de bonnes pratiques sylvicoles pour obtenir une garantie de gestion durable de leur propriété. Avec les deux documents cités précédemment, le propriétaire peut adhérer au système de certification PEFC (Programme Européen pour les Forêts Certifiées).

Il existe dans le Var un syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs et une coopérative forestière.

Les propriétaires publics

Les **forêts domaniales** sont des forêts du domaine privé de l'Etat, géré par l'Office National des Forêts. On peut en compter 6 sur le territoire du SIVOM Artuby-Verdon.

6 communes sur 10 ont des **forêts communales** (appartenant au domaine privé de la commune) relevant du régime forestier, c'est-à-dire

gérées avec l'ONF. Ces forêts peuvent avoir un **document d'aménagement** qui planifie leur gestion à long terme. Sur le canton, 2 documents d'aménagement ont été réalisés, un est en cours d'élaboration et 4 forêts communales n'en possèdent pas. Les communes ont quelquefois des parcelles communales qui ne relèvent pas du régime forestier. 2 forêts communales sont certifiées PEFC.

Le département du Var est propriétaire d'**Espaces Naturels Sensibles** à Comps-sur-Artuby principalement, à Trigance et à Châteauvieux.

La plupart des forêts publiques ont des structures d'accueil du public (tables de pique-nique, sentiers). Comme les forêts privées, elle peuvent également avoir des **concessions** sylvopastorales (convention avec un éleveur pour un parcours en forêt, c'est le cas pour 4 communes), des concession EDF, vol libre, passage d'eau ou ruches.



Aire d'accueil dans la sapinière de la forêt communale du Lachens, La Bastide

4) La filière bois

Les taillis de chênes blancs et de hêtre sont principalement commercialisés pour **le bois de chauffage**. Généralement, on procède à une coupe rase du taillis. Il est également possible de mener la gestion en sélectionnant les meilleures tiges des cépées, il s'agit alors de balivage. Il n'y a, en général, pas de difficultés pour la commercialisation du bois de chauffage, la demande étant importante, notamment grâce à la proximité des zones peuplées du Var.



Taillis de Hêtre et de Chêne blanc, forêt communale de Compssur-Artuby

Les peuplements de Pins sylvestres sont généralement en **futaie régulière**, c'est-à-dire que tous les arbres ont la même classe d'âge. Il est conseillé de mener des éclaircies tant que la forêt est jeune, pour

sélectionner les meilleurs tiges et favoriser leur croissance. Ensuite, une coupe de régénération peut être pratiquée. Les difficultés de commercialisation du Pin sylvestre sont grandes.



Pinède de Pins sylvestres à éclaircir, La Roque-Esclapon

Une commercialisation très difficile des résineux

Le débouché principal est **la trituration**, notamment pour fabriquer de la pâte à papier. L'acheteur principal est l'usine Tembec de Tarascon. Le canton de Compssur-Artuby est en limite d'aire d'approvisionnement de l'usine de Tarascon, il y est donc de plus en plus difficile d'y vendre les coupes de résineux, surtout si il y a

quelques difficultés de mobilisation dues au relief. Les prix d'achat du bois sont très faibles (de l'ordre de 5€/m3). D'après l'IFN, sur le canton la production brute moyenne serait de 2,8 m3/ha/an.

Il est quelquefois possible de trouver **des marchés de niche** pour vendre le bois, notamment les essences feuillus dites précieuses (alisiers, sorbiers).

Une animation débutée en 1998 par le CRPF dans le cadre du projet européen « Compétitivité + » a mobilisé 18000m3 de résineux et a concerné 90 propriétaires privés.

Face au constat de sous-valorisation de la ressource forestière (notamment Pin sylvestre), le SIVOM Artuby-Verdon, a commandé en 2000 une étude préalable à l'installation d'une unité de transformation du Pin sylvestre dans le canton. Cette étude montre que la ressource pourrait être mieux valorisée qu'aujourd'hui, sa transformation créant des emplois sur place. Sur une **récolte annuelle possible de 20 000 m3**, **2000 à 4000 m3 de bois d'œuvre** gagneraient à être triés pour approvisionner une transformation locale.



Scie mobile, Comps-sur-Artuby

E S

Plusieurs pistes de transformation ont été étudiées au cours de l'étude, notamment le mobilier d'extérieur en bois rond et scié et des caisses et coffrets en bois.

Des essais de scies mobiles ont été réalisés dans cette dynamique en

2001. Deux communes ont construit des ouvrages avec le bois scié et fraisé (abri à vélos, barrières...). Malheureusement, un porteur de projet d'industrie de transformation s'est désisté et il n'y en a pas eu d'autres depuis.

2000 à 4000m3 de bois d'œuvre potentiel

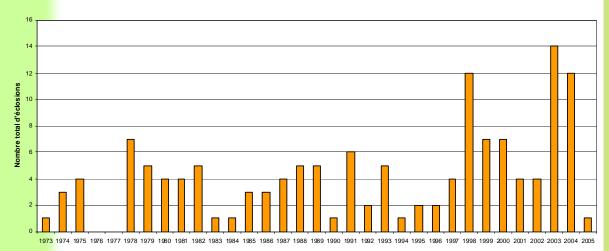
5) Le risque incendie

Toutes les communes du canton ont des infrastructures de **Défense des Forêts Contre les Incendies.** Un PIDAF, Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier a été réalisé sur le canton.

En moyenne, en 32 ans, 14 incendies ont eu lieu par commune du canton.

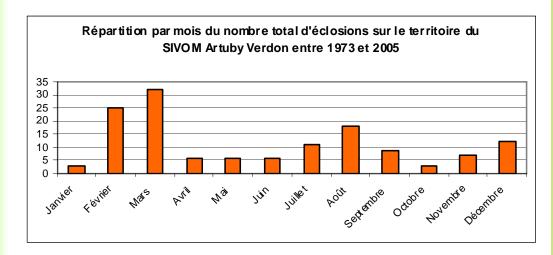
Excepté la commune de La Roque Esclapon, la moyenne est de 30 ha brûlés par commune et 2 ha par feu. La surface moyenne brûlée par commune est **plus faible que pour le reste du département**. Sur la commune de La Roque-Esclapon, deux feux importants ont eu lieu, un de 150 ha en 1973 et un de 100 ha en 2003.

La tendance est à l'augmentation du nombre des éclosions sur le territoire ces dernière années, tendance inversée par rapport à l'évolution du département.



Evolution du nombre d'incendies sur le territoire du SIVOM

Les incendies sont plus fréquents **en février et mars** et non en été, comme le reste du Var. C'est à cette période que les arbres sont les plus secs et qu'ont lieu les écobuages.



Source : base de données Prométhée

Diagnostic patrimonial : la perception des acteurs

Un canton particulier

Une identité propre

« Un territoire vierge, protégé, authentique, dans son agriculture, dans les relations humaines... Une âme, une tradition montagnarde, à préserver ». <u>acteur local</u>

> « Le canton de Comps : de tous les territoires de cette région, c'est celui qui a le mieux préservé son authenticité, son histoire, ses qualités intrinsèques » <u>acteur institutionnel</u>

« Les forêt sur ce canton : elles sont encore très rurales... Il y a un attachement des anciens, de part la chasse par exemple. Là haut encore plus. Et là bas, les gens vont dans la forêt, et pas que pour chasser. Il y a un lien aux milieux naturels ». acteur institutionnel

« ici tout le monde se connaît » acteur local

« une culture paysanne très riche qui existe encore » <u>acteur local</u>

Une diminution d'activité

« Le canton est sinistré du point de vue des activités. Il y a besoin de créer du mouvement. C'est très triste... ». <u>acteur local</u>

« Le monde rural décline. S'il n'y a pas d'activité localement, je ne crois pas à l'urbanisation durable. Les gens ne resteront pas, les jeunes ne resteront pas. Et là, il manque de travail, les conditions de vie sont difficiles... ». acteur local

« Un pays qui peut perdre son âme ». <u>acteur</u> <u>institutionnel</u>

Une forêt nouvelle « envahissante »

Un paysage qui se referme

« Le paysage se referme, le paysage devient monotone » <u>acteur local</u>

« Le pin : c'est plutôt une banalisation du milieu » acteur institutionnel

« Ces milieux qui se referment, ça me rend triste » acteur local



« L'activité principale maintenant c'est le tourisme, donc cet abandon de la forêt est positif car les gens veulent du naturel » <u>acteur local</u>

Une diminution de qualité de la forêt

« On constate que de nombreux arbres sont malades et meurent. C'est inquiétant, car personne ne semble savoir comment la situation va évoluer : est-ce que cela se régénèrera? » amateur de nature et loisir

« On ne peut plus circuler...et ça peut brûler » acteur institutionnel

« Cette « nouvelle forêt » est dommageable à la chasse au petit gibier » <u>chasseur</u>

« la mauvaise forêt de pins a envahi les pâtures, les meilleurs terrains » acteur local

« Les incendies : 30 ha en 2003, 120 ha en 2002. Mais ça n'émeut pas grand monde... Pourtant tout est réuni pour qu'il puisse y avoir un feu violent ». acteur institutionnel

Des activités en forêt qui ont changé

Des usages anciens qui se modifient

« Dans le temps, les agriculteurs chassaient et vendaient leurs produits de la chasse. Ils en tiraient un revenu, ils payaient des locations de terres en gibier... . De même pour les champignons. Il y avait des courtiers qui achetaient des centaines de cageots dans les fermes. Avant l'arrivée des urbains. Après dans les années 60-70, avec le confort moderne, les gens n'ont plus fait ça... en plus les agriculteurs n'ont plus beaucoup de temps libre » <u>acteur local</u>

« Avant, la vie était beaucoup plus importante autour du bois... l'hiver par exemple, les agriculteurs allaient écorcer les pins... » <u>acteur local</u>

« La forêt n'est plus entretenue car il n'y a plus de gens qui ont intérêt à l'entretenir » <u>chasseur</u>

- « Maintenant, à la chasse de sont des battues avec des vraies balles, mortelles à 1,5 Km » <u>chasseur</u>
- « Ce qui a changé la chasse : le 4*4 et le congélateur » <u>chasseur</u>
 - Une exploitation forestière différente

« Le mode d'exploitation s'est transformé , le tracteur a remplacé le cheval, donc les terrains escarpés sont abandonnés » <u>acteur local</u>

> « En 1955 dans cette zone, il y avait 12 exploitants, 400 bûcherons... » acteur local

« Ce n'est pas la peine de couper pour 40 francs la tonne » <u>acteur local</u>

> « On ne peut plus passer après les coupes. Les propriétaires ne savent pas quand ils décident de faire couper que tout restera comme ça après » amateur de nature

« Les coupes sont scandaleuses par rapport au risque incendie. En effet, toutes les branches sont laissées au sol, sans passage du girobroyeur. En plus du risque incendie, ces coupes non nettoyées empêchent le passage des animaux. » agriculteur

De nouveaux usages qui apparaissent

« Pendant 3 semaines en automne, il y avait 20 voitures en permanence dans un coin. S'il y a 3 personnes par voiture, ça fait 60 personnes à un instant t. » <u>propriétaire</u> forestier



« Cette année : entre Chateauvieux et Lamartre, plus de 100 voitures » <u>propriétaire forestier</u>

« Il y a quelques années, on voyait des professionnels ramasser, avec la dame dans le camion qui faisait le tri » <u>propriétaire forestier</u>

Une relation complexe du propriétaire à sa propriété

« Ce que l'on ne connaît pas bien, sauf par rapport à des problèmes généraux, c'est quels types d'attachement il peut y avoir entre les propriétaires et leur forêt. Ce n'est pas qu'une simple relation de production... Héritage familial, culture paysanne (qui aura une fin ?), émerge t-il là un autre regard sur la forêt ? ».
« Quels sont les blocages à lever pour que les propriétaires s'engagent dans une démarche partagée ? » acteur institutionnel

« Dire : « les propriétaires ne sont pas attachés à leur forêt », c'est faux. Par contre, ils ne veulent pas faire ce qu'on leur demande... Mais on n'a pas de réponse... C'est sûrement complexe... » élu

« Les propriétaires sont attachés à leur forêt, mais beaucoup moins qu'aux espaces agricoles. C'est complémentaire et accessoire... Mais avant le secteur forestier était aussi vital que l'agriculture. Pour le chauffage, les revenus complémentaires, et le pâturage en sous bois. Dans les anciens cadastres on trouvait 'pâturage de sous bois » <u>acteur local</u>

> « Les propriétaires n'ont aucun intérêt à entretenir la forêt, c'est le plus gros problème de la forêt. » <u>agriculteur</u>

Une cohabitation parfois difficile

Un problème de reconnaissance de la propriété privée

« Pour beaucoup de gens, la forêt appartient à tout le monde » <u>acteur local</u>

« Cet espace commun est approprié d'où un manque de respect des uns par rapport aux autres » <u>acteur</u> <u>local</u>

« Les « activités de pleine nature », chez qui ?? » <u>acteur local</u>

« La propriété, c'est plus qu'un statut juridique, c'est le respect de la personne qui gère une portion de territoire » <u>acteur local</u>

« Certains habitants du territoire, se sont installés sur ces espaces jusqu'à aujourd'hui laissés libres » <u>acteur local</u>

> « Les gens, il faudrait qu'ils sachent une fois, deux fois, dix fois que c'est de la propriété privée. » <u>propriétaire forestier</u>

« Les nouveaux résidents clôturent par anticipation alors que ce n'est pas l'habitude ici» <u>acteur local</u>

Des avis contrastés sur la venue des visiteurs

« Les gens du pays ne veulent pas vraiment de touristes » « On n'est pas ici pour subir la ville » acteur local « Les touristes, on les subit. Mais pas de nuisances vraiment, un peu de rentrée économique, plutôt positif » <u>acteur local</u>

« Avant d'être un bien privé, commercial, la forêt est un bien pour la société. Pour le besoin que l'homme a d'être dans nature, de se retrouver dans un élément sain, naturel, l'oxygène, l'équilibre psychologique, physiologique... C'est un facteur de détente, de loisir, de randonnée, de champignons, de promenades en famille... » acteur local

« On se doit d'accueillir les citadins, car ils n'ont pas ça en ville » <u>acteur local</u>

« On ne veut pas être un « village d'indiens » où les gens viennent voir comment c'était avant, ni un « Disneyland » où un excès de développement rendrait le canton artificiel et sans âme » acteur local



« Grâce aux chercheurs de champignons, les commerces font une deuxième saison » <u>acteur</u> <u>local</u>

Des attitudes irrespectueuses mal vécues

« S'ils ne trouvent pas de champignons, ils prennent des patates, ou autres » <u>acteur local</u>

« Ils laissent leurs détritus » acteur local

« Pour le bois en bord de route, j'ai vu Une personne qui le prenait! » propriétaire forestier



Moins d'entretien des forêts de la part des utilisateurs

« les nouveaux usagers de la forêt, il est difficile de les associer aux actions à mettre en place. Ils restent mal connus, et difficilement quantifiables. Et cela ne concerne pas que les ramasseurs de champignons, il y a également le nombre de chasseurs qui viennent de l'extérieur qui augmente. Souvent ils ne connaissent pas les limites des propriétés, là où ils doivent chasser » élu

« les coupes laissent des rémanents, les propriétaires sont refroidis et ce n'est pas une bonne gestion » <u>acteur local</u>

« ils ne viennent ici que pour chasser, donc le temps leur est précieux, c'est une tout autre relation au territoire. » propriétaire forestier

« Les propriétaires ne sont pas les seuls à désinvestir la forêt, les bergers aussi car ils sont moins nombreux. La forêt est par contre de plus en plus investie par les citadins, pour les loisirs : les randonneurs, les ramasseurs de champignons, etc. consomment sans être partie prenante » chasseur

« Il y a des chasseurs et des éleveurs qui entretiennent le milieu, mais, ils ont du mal à contacter les propriétaires. » <u>acteur local</u>

Des pistes d'action

Travailler sur des actions communes

« Les gens ont rarement l'occasion de s'exprimer entre eux. Apparemment, il n'y a plus d'intérêts convergents... » <u>acteur local</u>

> « Qu'on se mette ensemble. On y arrivera mieux. Et ça fera surgir de nouveaux espaces d'actions autour des plantes, des champignons, des bois... » <u>acteur</u> <u>local</u>

« un espace qui doit être préservé et partagé par tous dans un souci de cohabitation » <u>acteur</u> <u>local</u>

> « La politique DFCI : le problème, on ne prend pas assez de temps à travailler ensemble » <u>acteur</u> institutionnel

« Il faut se rendre à l'évidence que tout seul, on ne peut plus entretenir le milieu, il faut donc se regrouper entre éleveurs, chasseurs, collectivités » <u>éleveur</u>

A plusieurs niveaux

« La logique ce serait que la communauté d'agglo de Nice paye... Le problème, c'est que les communes rurales n'ont plus d'argent... qui est en ville... » <u>acteur institutionnel</u>

> « Le SIVOM : c'est positif, une entité politique de décision. Avec une identité varoise... et montagne » acteur institutionnel

« la motivation augmente sur le canton » <u>acteur</u> <u>local</u>

« Le maire est motivé pour agir au niveau de sa commune » <u>acteur local</u>

« L'action doit se propager progressivement, les communes, puis les grands propriétaires, puis les autres » amateur de nature et loisirs

• Une Charte forestière de territoire ?

« La charte : un accompagnement pour une mutation » <u>acteur institutionnel</u>

« L'intérêt des CFT : on cible un territoire. C'est une approche globale » <u>acteur institutionnel</u>

« Les CFT : leur intérêt : ne pas saupoudrer, et aussi pouvoir évaluer » <u>acteur institutionnel</u>

« Cette CFT émane de tout un travail en amont. La dynamique a conduit à la CFT » <u>acteur institutionnel</u>

« La CFT : un pari pour les propriétaires qui ressemble à ça : 'Etes vous capable de monter quelque chose qui prenne en compte un intérêt privé, un intérêt local territorial, un intérêt universel » <u>acteur institutionnel</u>

> « Il y a un risque à travers la CFT qu'il y ait moins de libertés. » <u>agriculteur</u>



Enjeux du territoire et stratégie d'action

Les enjeux du territoire en matière de forêt ont été identifiés suite au diagnostic et retranscris en quatre grands axes. Le premier axe, « faciliter la réalisation de projets », cœur de cette charte forestière, conditionne l'efficacité des actions des trois autres axes.

1. Faciliter la réalisation de projets

Objectifs

Le travail mené lors de l'élaboration de la Charte forestière a montré l'importance et la nécessité d'impliquer les acteurs locaux en continu et de faciliter leurs actions. Le besoin a été identifié de créer des lieux et moments de **rencontres**, **échanges et négociation des acteurs du territoire**. Leur participation doit être continue pour définir les enjeux comme pour mettre en œuvre les actions. Ils doivent pouvoir être une force de proposition régulière et permettre de démultiplier l'efficacité de l'animation sur le territoire et les possibilités d'action.

Stratégie d'action

- Créer des moments de rencontre des acteurs du territoire sur les thématiques de la forêt
- Favoriser l'organisation des acteurs en privilégiant les structure de regroupement
- Créer des ponts entre les projet personnels et le projet de territoire

2. Mieux valoriser les produits de la forêt

Objectifs

Le diagnostic a mis en avant la crainte que le canton de Comps-sur-Artuby deviennent un canton uniquement résidentiel ou un « village d'indiens » à visiter. Aussi, à travers la valorisation des produits de la forêt, l'objectif premier est de maintenir et renforcer les activités économiques (emplois à l'année, vie dans les villages) sur le territoire du SIVOM Artuby-Verdon, et particulièrement les activités liées à une gestion durable des ressources.

L'objectif second est que la valorisation des produits de la forêt permette que les propriétaires aient un intérêt à gérer leur forêt et ainsi que l'on puisse maintenir la qualité des forêts, du paysage et la qualité de vie dans les villages.

Stratégie d'action

- Faciliter le développement d'activités économiques liées à la gestion durable des ressources naturelles locales.
- Favoriser au maximum le développement de filières, de l'amont à l'aval, sur le territoire.
- Favoriser les partenariats public-privé
- Faciliter aux propriétaires l'accès à l'information sur la valorisation des produits forestiers et faciliter leurs actions de gestion forestière durable s'intégrant au projet de territoire.

3. Harmoniser les usages en forêt

Objectifs

Les usages en forêt sur le canton de Comps-sur-Artuby sont nombreux et variés. L'objectif est d'une part de **sécuriser les propriétaires privés** par rapport à leur propriété et, d'autre part, de **sécuriser les usages** qui se pratiquent dans les forêts du territoire dans le respect de la propriété et de l'environnement. Il s'agit ici de diminuer les conflits d'usage pour que les activités puissent se perpétrer, que les propriétaires conservent leur attachement à leur propriété et que l'identité du canton comme espace sans clôture visible soit conservée paisiblement.

Stratégie d'action

- S'organiser pour ne pas subir la situation actuelle et pour prévenir une évolution non-souhaitée
- Augmenter la maîtrise du propriétaire sur ce qui se passe sur sa propriété
- Travailler en commun entre tous les usagers sur l'utilisation de l'espace
- Sensibiliser, communiquer, éduquer y compris hors canton

4. Améliorer la gestion des milieux et des paysages

Objectifs

L'objectif est de maintenir et renforcer les activités économiques en forêt pour préserver la qualité du milieu, sa santé, sa résistance à l'incendie, la biodiversité, le paysage et les usages qui y sont pratiqués.

Stratégie d'action

- Favoriser la contractualisation entre acteurs : propriétaires, usagers, collectivités et autres partenaires
- Prendre en compte les enjeux multiples de la forêt dans toutes les actions
- Valoriser les fonctions de service des acteurs de la forêt

Mise en œuvre de la Charte forestière

Les actions pilotes de la Charte forestière, réalisées en 2006

L'élaboration de la Charte Forestière de Territoire Artuby-Verdon étant un processus long et nécessitant une concertation importante, les actions pilotes ont eu pour objectif de **maintenir vive l'implication des acteurs et de donner une dimension concrète à l'outil charte**. Aussi, le SIVOM Artuby-Verdon a mené deux actions pilotes, correspondant à deux enjeux qui étaient en cours d'identification lors de l'élaboration de la Charte forestière :

- une action où le regroupement des acteurs permet la réalisation de travaux et la mise à plat de l'utilisation future du site
- une action de sensibilisation au respect de la propriété, des usages et de l'environnement.

1) La remise en valeur pastorale, cynégétique, écologique et paysagère du site de St Maïmes, commune de Trigance

Le site de Saint Maïmes a été pressenti comme site d'une action pilote de la charte forestière pour plusieurs raisons :

- sa valeur pastorale : 2 éleveurs utilisent le site
- son importance paysagère : une des rares zones ouvertes, un site emblématique
- son intérêt cynégétique pour le petit gibier notamment
- son intérêt écologique (avifaune remarquable et plus grande station de France de Serratula licopiifolia, espèce protégée au niveau national)
- un accueil du public : présence d'un gîte « Panda », label garantissant qualité paysagère, richesse naturelle et action pédagogique auprès des clients.

Aussi, une opération de **restauration du milieu** est en cours. Les travaux consistent en un débroussaillage sur les terrasses colonisées par les broussailles et une opération d'éclaircie sur les peuplements limitrophes, pour améliorer la qualité cynégétique, sylvopastorale, écologique et paysagère du site. Les acteurs ont été impliqués dans la réalisation de ce projet, de façon notamment à ce qu'il réponde complètement à leurs attentes. Il sera convenu des différentes utilisations du site par les usagers dans les prochaines années, pour maintenir la qualité du site et garantir contre les conflits d'usage.





Plan de st Maïmes, Trigance : une restauration de milieu à enjeu cynégétique, pastoral, écologique et paysager

lisation d'un document de communication entre les acteurs de la forêt et les visiteurs

Au cours des réunions, les acteurs locaux ont exprimé des messages à faire passer aux visiteurs, particulièrement en période de champignons. Nous sommes parti du principe qu'une partie des conflits d'usage existants au moment de la venue de chercheurs de champignons vient de la méconnaissance de certaines données de base de leur part. Aussi, une plaquette de sensibilisation a été réalisée. Sa diffusion sera efficace si les acteurs locaux s'en emparent : chasseurs, propriétaires, commerces etc.

Le plan d'action 2007-2012

Pour répondre aux enjeux présentés précédemment, des ateliers thématiques ont déterminé des actions à mettre en œuvre. Celles-ci sont évolutives sur les 5 ans. En effet, il existe une gradation dans les actions, des plus faciles à mener aux plus délicates. Aussi, il est tout à fait possible et même souhaitable que des actions inenvisageables aujourd'hui le deviennent au fur et à mesure du travail mené dans le cadre de la Charte forestière. Ensuite, les actions sont plus ou moins avancées, c'est-à-dire que si pour certaines, on peut aisément déterminer le contenu, la maîtrise d'ouvrage et le budget, d'autres sont encore à construire.

1) Faciliter la réalisation de projets et la mise en œuvre de la Charte forestière

Impliquer les acteurs locaux

Un mode de fonctionnement devra être mis en place pour que le maximum d'acteurs locaux puissent participer aux projets de la Charte forestière. On envisagera la création d'une commission qui serait force de proposition pour les projets en forêt sur le territoire. Les règles de fonctionnement sont à déterminer.

Mettre en œuvre la Charte forestière

La Charte forestière de territoire Artuby-Verdon est un contrat moral entre les signataires, pour une durée de 5 ans. Il constitue un cadre pour mener des opérations. Chaque année, un programme d'opérations sera défini dans ce cadre, pour atteindre les objectifs fixés. Le SIVOM Artuby-Verdon est le porteur de la démarche générale. Ensuite, pour chaque opération, il sera nécessaire de définir le maître d'ouvrage, qui pourra être le SIVOM Artuby-Verdon bien sûr, mais aussi une commune, un partenaire ou un privé. Les financements seront négociés pour chaque opération dans le cadre de la Charte forestière. La maîtrise d'œuvre devra être défini. Un appui technique pourra être apporté dans le cadre de l'animation de la Charte forestière.

Le comité de pilotage constitué pour l'élaboration de la Charte forestière poursuivra ses réunions pour sa mise en œuvre. Notamment, il sera chargé de construire et valider le programme d'action annuel, sous proposition des acteurs locaux. De même, il sera chargé du suivi et de l'évaluation de la Charte forestière.

Certains sujets ou actions nécessiteront la constitution de groupes de travail plus restreints et plus appliqués à des thèmes précis.

Communiquer autour de la Charte forestière

La communication sur la Charte forestière devra être assuré auprès des différentes cibles: acteurs locaux, population locale, acteurs institutionnels, élus, partenaires, visiteurs etc. Divers supports devront être envisagés et construits.

Animer la Charte forestière

Basé sur une mobilisation ambitieuse des multiples acteurs, la Charte forestière nécessite des besoins importants et continus en animation. Une convention a été signée entre le Parc naturel régional du Verdon, le SIVOM Artuby Verdon et le Centre Régional de la Propriété Forestière PACA pour cette animation jusqu'en 2007, en partenariat avec la Région PACA, l'Etat et le programme européen Leader+. Il sera nécessaire de trouver les moyens de poursuivre cette animation, principalement pour pouvoir atteindre les objectifs en terme de dynamisation des acteurs, priorité de la Charte forestière Artuby-Verdon.

Suivi et évaluation

L'évaluation de la Charte forestière se fera par le comité de pilotage chaque année, selon des critères de taux de participation aux réunions des acteurs, de volume d'activités économiques crées ou confortées, de nombre d'actions multi-partenariales réalisées, de structure de regroupement type associations crées, et de nombre de sites concernés par une action de gestion. En plus d'une évaluation générale de la Charte forestière, chaque action aura ses propres critères d'évaluation.

2) Mieux valoriser les produits de la forêt

Développer la filière bois-énergie

- Créer une plateforme bois-énergie et tri des bois

Les bois du canton de Comps-sur-Artuby sont peu valorisés, alors qu'une partie pourrait être valorisé en bois d'œuvre et que le bois-énergie se développe petit à petit dans le canton et hors canton. Il s'agit ici de créer une plateforme (hangar ou dalle accessible par camion) où le bois pourrait être entreposé en grumes, puis broyé en plaquettes bois-énergie ou trié pour une valorisation bois d'œuvre. Les plaquettes pourraient être séchées sur place puis vendues. Le broyeur pourrait être loué. Couplage avec la venue d'une scie mobile ponctuellement à envisager. L'action pourra être mise en place progressivement, suivant l'évolution des projets bois-énergie du canton notamment.

- <u>Développer l'installation de</u> <u>chaudières auprès des communes et</u> <u>des particuliers</u>

Des actions d'animation sont à poursuivre : diffusion de documents d'information, apport de conseils individuels, réponses aux questions, organisation de sessions d'informations/débats.

Développer d'autres filières

- <u>Promouvoir le bois dans les aménagements locaux et les</u> constructions

L'objectif est de donner une image bois et qualité aux constructions du canton, utiliser un matériau consommateur de beaucoup moins d'énergie pour sa fabrication que les autres et développer une demande en bois qui pourrait, à terme, provenir du canton. Remarque : Il ne s'agit bien sûr pas de promouvoir n'importe quelle construction en bois qui ne serait pas intégrée à la construction traditionnelle du canton. Le bois peut très bien s'associer à une construction majoritairement en pierre et intégré paysagèrement. Le contenu de l'action pourrait être une information aux élus : la réglementation dans les PLU, avantages du bois, quelle intégration paysagère possible et des actions de promotion du bois dans la construction auprès des particuliers.

- Valoriser les coproduits de la forêt

Les coproduits de la forêt sont nombreux sur le canton de Comps-sur-Artuby, ils possèdent une valeur marchande et étaient autrefois valorisés, ce qu'ils ne sont plus beaucoup maintenant. La fête annuelle des Narcisses à La Martre en témoigne. Or, il semble qu'il existe toujours des marchés de niche pour ces produits. Exemples de co-produits : plantes aromatiques, plantes médicinales, champignons, lichens, plantes pour bouquets de fleurs etc. Un inventaire des co-produits valorisables est à réaliser et la construction des micro-filières à favoriser. Bien entendu, l'accent doit être mis sur l'exploitation durable de ces ressources.

3) Harmoniser les usages en forêt

Sensibiliser à la forêt de l'Artuby et aux activités qu'elle porte

- <u>Sensibiliser les visiteurs</u> : plaquettes, panneaux, presse, écogardes

L'objectif ici est de créer des outils de communication entre le territoire et les visiteurs. De plus, une partie des conflits d'usage existants au moment de la venue de chercheurs de champignons semble venir de l'impression d'être dans un espace inoccupé de totale liberté. Aussi, il est nécessaire de permettre aux visiteurs d'identifier le territoire et ses particularités. Enfin, il s'agit de créer une communication sur les champignons différente du simple sensationnel des quantités ramassées.

Les outils à mettre en place : plaquette de communication (déjà réalisée en action pilote), panneaux d'information, partenariats particuliers avec les journaux locaux, présence d'écogardes du Parc du Verdon à l'automne avec mission de sensibilisation, actions de sensibilisation du garde rural.

- Actions d'éducation à l'environnement

Le canton de Comps-sur-Artuby joue un rôle particulier pour les enfants du Var, particulièrement avec la présence de centres de vacances ODEL-Var. 3 écoles y sont également présentes. Aussi, des actions d'animation auprès des scolaires ou centres de vacances sur les activités rurales s'inscrivent dans les enjeux de la Charte forestière Artuby-Verdon.

Favoriser l'organisation des activités de la forêt du territoire

- Favoriser la contractualisation entre acteurs sur les usages

De l'animation sera à mettre en place pour favoriser la signature de conventions du type conventions de pâturage, convention pour les sentiers (à l'exemple du PDIPR) etc pour une cohabitation des usages et une sécurisation des propriétaires et des usagers.

- <u>Favoriser la mise en place d'un système expérimental de cartes</u> de ramassage

Une organisation de la cueillette de champignons pourra être tester sur un site précis, dans un objectif de protection d'un milieu particulièrement fragile et fréquenté ou, en répondant à une volonté particulière de mise en valeur d'une propriété. Les modalités sont à élaborer notamment dans un souci de cohabitation avec les autres usages éventuels (chasse, pâturage...).

- Favoriser la coordination des forces de contrôle

En période de champignons, des abus pouvant faire l'objet de contraventions sont constatés. Actuellement, des actions des forces de contrôle sont effectuées ponctuellement. Des communes se sont également groupées pour employer un garde champêtre. Coordonner les actions de répression permet d'avoir un message clair et facilement communicable de ce qui est voulu et ce qui ne l'est pas sur le territoire.

- Diminuer les dérangements liés à la circulation motorisée

La circulation motorisée pose parfois des problèmes sur le canton de dégradation des chemins ou des pistes, de pratique de hors piste dans des champs ou des zones naturelles fragiles et de dérangement d'autres usages. Un travail de communication, sensibilisation, surveillance, réglementation, répression peut être effectuer. Il est possible de définir l'Artuby comme site pilote de l'action du Parc du Verdon sur la circulation motorisée.

Valoriser la découverte maîtrisée du territoire

- Favoriser les activités encadrées de découverte du territoire

La forêt constitue un des éléments essentiel qui rend le canton de Compssur-Artuby attrayant. Néanmoins, l'accueil des visiteurs ne peut se faire dans n'importe quelles conditions pour garantir un respect de la propriété et des usages en forêt. Aussi, il s'agit ici de proposer une alternative à une simple "consommation" du milieu naturel par des découvertes instructives et attractives pour informer sur les activités rurales et le milieu naturel. Des actions sur ce thème sont à lier à ce qui existe ou est en cours : sentiers PDIPR, balades accompagnées, balades nature du département du Var, balades marquées Parc du Verdon, maisons thématiques en projet.

- <u>Mettre en valeur le patrimoine humain et naturel de la forêt, de façon intégrée à la logique de développement maîtrisée du canton</u>

Le patrimoine humain et naturel n'est aujourd'hui pas toujours mis en valeur de façon optimale. En effet, la forêt masque de nombreux éléments du patrimoine. Il s'agit ici de remettre en valeur des éléments anciens du patrimoine humain qui sont aujourd'hui en forêt.

4) Améliorer la gestion des milieux et des paysages

- Dynamiser les acteurs de la gestion des milieux
 - <u>Aider au regroupement des propriétaires et leur donner les outils de gestion durable multifonctionnelle</u>

Il s'agit ici de dynamiser les propriétaires privés, leur donner les outils leur permettant de se réapproprier la gestion de leur propriété, et les outils de gestion durable de leur forêt : plans simples de gestion, convention de pâturage, convention pour les passages de sentiers etc. Favoriser leur regroupement, sous forme d'associations notamment, permet également d'avoir un interlocuteur auprès des autres acteurs de la forêt.

- Favoriser la participation des usagers à la gestion des milieux

Les usagers ayant un intérêt à la gestion de la forêt, il s'agit ici de favoriser leur implication dans la gestion du milieu, notamment par la contractualisation avec les propriétaires. L'exemple de l'action pilote de St Maïmes illustre l'implication de la société de chasse et des éleveurs dans la gestion d'un site en propriété privée.

- Favoriser les actions de gestion durable sur le territoire
 - <u>Initier des actions démonstratives de gestion multi-enjeux sur</u> quelques sites

Sur des sites à enjeux particuliers, il s'agit d'aider à la mise en place d'une organisation optimale des acteurs concernés pour une meilleure gestion du site, une confortation des activités pratiquées et une implication des propriétaires. Les étapes seront d'identifier des sites à enjeux forts, de mener une animation particulière pour mobiliser les acteurs concernés et de favoriser les actions de regroupement et de contractualisation.

- Informer et débattre par rapport à l'exploitation forestière

Le diagnostic a montré la nécessité de créer des moments d'échanges entre tous les acteurs concernés par les coupes de bois. L'objectif est d'identifier les problèmes de façon concrète, de les confronter aux réalités techniques et d'obtenir ainsi une base de travail pour des éventuelles actions d'amélioration.

Il apparaît également nécessaire de mieux informer les propriétaires sur les possibilités pour eux de se faire aider par les organismes forestiers au moment d'une coupe pour le respect du cahier des charges de l'exploitant. Cela est à réaliser en lien avec les certifications de bois, notamment PEFC.

- <u>Mettre en œuvre une gestion particulière par rapport au</u> patrimoine naturel sur des sites à enjeux naturalistes forts

Lors d'identification d'enjeux naturalistes, la gestion du site sera à accompagner avec les acteurs locaux, propriétaires et usagers. Un volet pédagogique et communication auprès du public pourra accompagner l'action.